

PS



Contribution au projet culturel du Parti socialiste

Propositions du Secrétariat national
à la culture

« *Soyez les ingénieurs chimistes de nos métamorphoses* » (William Shakespeare) et ceux de « *l'imprévisible invention sans laquelle l'homme résignerait ses fonctions d'attente et d'espoir* » (Tristan Tzara).

Parce qu'il n'est pas de meilleur facteur de lutte contre les inégalités ; parce que rien n'incarne mieux le nécessaire pari sur l'avenir de l'économie de l'intelligence ; parce qu'elle accompagne la transformation de nos modes de vie... la culture s'inscrit d'évidence dans le projet du Parti socialiste et doit faire l'objet d'une grande politique publique.

La France reste une nation de premier plan dans le domaine culturel, par ses capacités de création artistique, sa langue, son patrimoine, ses industries créatives...

En ces temps précipités où l'anecdote et l'urgence ont pris le pas sur la réflexion et la pensée, où la crise a révélé un véritable effondrement des valeurs de notre civilisation, penser le projet du PS exige de penser **un projet culturel fondé sur le partage, la justice et la solidarité, axé sur le soutien à la création et sur l'accès de tous à l'art**. La culture est au cœur de ces valeurs qu'elle véhicule bien au-delà de nos frontières, contribuant par là même à leur rayonnement.

Sans travail de la pensée, il n'y a pas d'émancipation, de celle qui donne à tous accès aux ressources de la parole, à la révélation du sensible et ouvre la perspective d'un monde autre ; où chacun dans sa propre puissance créative a un rôle à jouer. L'artiste est le pouvoir exécutif de l'imaginaire et sa place est essentielle car elle pose la question de l'intégrité et de la complexité humaine. Une société du « bien-être », de l'attention réciproque est une société de culture, où les acteurs des arts participent pleinement du sens de la vie en commun. **Il s'agit de donner à chacun les moyens de s'exprimer, de comprendre le monde et surtout de prendre part à sa transformation.**

Nous vivons dans l'ère de l'individualisme, du rejet de la différence et de l'absence de débats, de l'asphyxie progressive des lieux de pensée qui poussent aux extrêmes. L'école est malmenée, la recherche fragilisée, l'art et la culture aspirés de plus en plus par les seules forces du marché. C'est bien à une crise des valeurs et du symbolique à laquelle nous assistons, face à une certaine idée de notre République.

Confronté aux grandes mutations contemporaines, il devient nécessaire de redéfinir les enjeux du vivre ensemble pour construire l'avenir. Il faut défendre l'idée que l'art est nécessaire au monde, que la création contemporaine est à même de révéler les enjeux réels et symboliques de notre société. C'est donc le rapport à l'art qu'il faut transformer en faisant comprendre que la culture n'est pas un luxe réservé à une élite ou un simple divertissement dénué de sens.

Élargir le regard, relier l'artiste et le citoyen sont des composantes essentielles du projet culturel socialiste : un projet pour l'élaboration d'un imaginaire commun dans une société où chacun doit être libre de choisir. Face à l'aggravation des inégalités, à l'incapacité d'un État à comprendre et à maîtriser les mutations d'un monde à la fois globalisé et singularisé et face à un populisme affiché (parfois même revendiqué), l'exigence artistique est plus que jamais de mise tout comme est important l'enjeu de la diversité culturelle entendue comme reflet de la diversité humaine. Nous assistons à une explosion du champ artistique et culturel, avec une diversification et une multiplication des pratiques artistiques, une transgression des frontières disciplinaires, un bouleversement de la relation espace-temps, l'irruption du numérique... Les évolutions des modalités de création et de réception des œuvres, l'empreinte forte des industries culturelles sur notre quotidien ainsi que la modification de la production et de la diffusion de la connaissance se sont accompagnées de recompositions profondes et durables du rapport entre le citoyen, la création artistique, le savoir et la culture en général. La participation, l'interactivité, la contribution – principales modalités de ce rapport renouvelé aux arts et à la culture – sont aussi devenues des principes de travail.

Face à ces grandes mutations, le projet des socialistes pour la culture appelle une autre approche où le souci majeur est de recréer, face à ce paysage éclaté, sens commun et liens, conditions premières d'une société en mouvement .

Le bilan culturel de la droite (2002/2012)

Si jusqu'en 2002, existait une forme de consensus quant aux grands fondamentaux de la politique culturelle, à partir de cette date une véritable rupture est consommée. Elle se caractérise notamment par l'affaiblissement

croissant du ministère de la Culture : suppression de personnels, offensive contre le patrimoine, baisse constante du budget de l'État, abandon de l'éducation artistique..., bref une entreprise de déstabilisation du secteur culturel !

En 2004 déjà, Les Inrocks lançait un appel « *contre la guerre à l'intelligence* », dénonçant une politique d'appauvrissement et de précarisation de tous les espaces considérés comme improductifs à court terme. **Avec la prééminence clairement donnée aux industries culturelles, indexant la valeur artistique à la valeur marchande et le travail de l'art à la rentabilité du divertissement, la présidence Sarkozy aggrave cette situation.**

En 2007, c'est une logique de « fait du Prince » qui s'exprime de façon caricaturale. La lettre de mission adressée à Christine Albanel, ministre de la Culture fixe de façon absurde une obligation quantitative de résultats chiffrés de fréquentation des lieux culturels sans objectifs ambitieux de service public. Dans les faits, le ministère abandonne toute politique culturelle nationale pour la mise en œuvre des volontés présidentielles, s'exprimant au gré des déclarations de Nicolas Sarkozy, sans consultation préalable de sa ministre référente :

- abandon de la publicité sur France Télévisions, sans étude préalable sur les compensations financières et ne réglant en rien le sous-financement structurel du service public de l'audiovisuel ;

- grand projet du musée de l'Histoire de France (sciemment couplé à l'annonce d'un débat sur l'identité nationale) procédant d'une méconnaissance profonde de l'histoire et de l'ignorance de la réalité des musées nationaux (de l'hôtel de Soubise, en particulier). Ce projet a soulevé une fronde des historiens et des conservateurs aboutissant, en janvier 2011, au recul du président de la République (le ministère est chargé d'une commission !).

En 2009, le ministère de la Culture reçoit, pour son 50^e anniversaire, des injonctions majeures relatives à la gouvernance de la culture :

- par l'application drastique de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) au ministère de la Culture – et au-delà même de la réduction des budgets –, le nombre de ses agents, déjà notoirement insuffisant, a été réduit de plusieurs centaines par an (même

politique dans les grands établissements, Louvre, Orsay, Centre Pompidou... dont les personnels se sont mis en grève fin 2009) ;

- par l'installation d'un Conseil de la création artistique aux missions confuses, directement rattaché à l'Élysée et présidé par Nicolas Sarkozy lui-même, s'affiche une volonté patente de dessaisissement du ministère de la Culture au profit des conseillers de l'Élysée. Les professionnels de la culture ne s'y tromperont pas, demandant régulièrement la suppression de ce Conseil de la création artistique (le chef de l'État y met d'ailleurs subrepticement terme fin avril 2011) ;

- par le projet de loi de réforme des collectivités territoriales, qui supprime la clause de compétence générale pour les régions et les départements, et malgré un dialogue engagé entre le ministère de la Culture, les professionnels et les collectivités territoriales (Entretiens de Valois) qui peinait à aboutir, un coup de grâce est porté aux politiques culturelles publiques. Certes, suite à une mobilisation de grande ampleur (professionnels et élus), les collectivités territoriales peuvent à nouveau intervenir dans le domaine culturel ; mais la fin de l'autonomie fiscale des collectivités par la suppression de la taxe professionnelle reste toujours une menace réelle pour leurs politiques culturelles.

La nomination en 2009 de Frédéric Mitterrand, un « coup d'éclat » du président de la République, n'aura pas contribué à revitaliser le ministère de la Culture qui affiche, malgré des effets d'annonce, un bilan bien triste : une administration de plus en plus précarisée, une réduction de son périmètre d'intervention et une raréfaction des bénéficiaires (qui sont engagés), sur fond de soutien exclusif accordé à l'initiative privée.

2002-2012, c'est une décennie de limitation volontaire et drastique des ambitions et de l'action de l'État pour la culture, alors que la France foisonne d'initiatives et de talents qui ne sont plus pris en compte par l'État. De là, une navigation « à vue » du ministère de la Culture qui a réduit sa politique à l'invention d'un slogan, « la culture pour chacun », dénoncé conjointement par la profession et les collectivités territoriales.

1. Développer toutes les formes de la transmission

L'école est le lieu déterminant de la rencontre avec l'autre. Là se joue l'essentiel, là se concentre ce que la philosophe Marie-José Mondzain nomme « la puissance du commencement »

La droite c'est

La généralisation d'une éducation artistique pour tous a été abandonnée depuis la suppression en 2004 du plan Lang-Tasca, le recul progressif de ces activités se traduit par une diminution de 80M€ des crédits affectés dans les rectorats à ce secteur

Il n'y a pas d'éducation sans culture. Et de la même façon, l'étude des sociétés humaines montre qu'il n'y a pas de culture sans création artistique. Ainsi l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie est un enjeu déterminant pour la construction d'une politique culturelle publique.

A/ Le rôle de l'école : une priorité citoyenne, une réponse nationale, une déclinaison territoriale

La mise en œuvre d'un grand plan d'éducation artistique et culturelle devra procéder d'une politique volontariste de l'État et des collectivités territoriales qui devra être cohérente et poursuivre des objectifs communs : continuité et cohérence des temps éducatifs, implications des établissements d'enseignements artistiques spécialisés, complémentarité et respect du rôle des structures (associatives ou autre) d'éducation populaire, de culture (contractualisation sur projets... **Tous les enfants et tous les jeunes doivent bénéficier d'un accès à l'art et à la culture durant leur scolarité.**

B/ La place des arts et des sciences

Apprendre, se former, c'est explorer toutes ses potentialités, celles de la raison comme celles de la sensibilité. L'art permet de se familiariser avec l'inconnu, d'où l'importance de son initiation à l'école : la rencontre artistique est un acte d'altérité qui, articulant le singulier et le collectif, apprend à accepter la différence.

La relation entre éducation et culture devient un enjeu démocratique, celle de l'égalité réelle, celle de l'égalité des possibles. Penser ce lien, c'est travailler sur les temps éducatifs et sociaux, c'est se donner l'ambition de lancer un

grand plan d'éducation artistique et culturelle, mais aussi de promouvoir l'expérience esthétique en tant que pratique et contact direct avec les arts, comme partage du sensible et ouverture aux diversités culturelles. À l'école et hors de l'école, cette politique ambitieuse « *de l'esprit et de l'imaginaire* » doit être le socle de ce que l'on appelle la démocratisation culturelle.

Réaffirmer cette dimension, c'est considérer que, dans un monde en profond bouleversement, les questions de transmission, d'éducation sont essentielles pour former les citoyens de demain – des citoyens libres de choisir, de critiquer, de désirer... Dans ce cadre, un appui décisif doit être apporté à l'ensemble des initiatives associatives issues des mouvements d'éducation populaire qui, aux côtés des partenaires publics et des acteurs culturels, doivent être mobilisées pour travailler ensemble à ce grand chantier.

Il est temps de mettre un terme aux divisions entre culture, éducation populaire, jeunesse pour retrouver la confiance dans une politique globale de lutte contre les inégalités. Cette priorité donnée à l'éducation artistique aura pour effet naturel de contribuer au développement des pratiques en amateur en les revalorisant, de favoriser un comportement plus citoyen, ouvert à l'autre, et de respecter l'ensemble des acteurs de la médiation culturelle. De la même façon, le lien entre arts et sciences, la culture scientifique et technique, la valorisation du patrimoine scientifique et technique doivent être développés et encouragés.

L'éducation artistique et culturelle à l'école est une problématique à part entière qui doit être pensée transversalement en une déclinaison cohérente du lien entre politique éducative, culturelle, sociale, territoriale et de l'emploi. Le Parti socialiste fait le choix d'une priorité pour l'éducation artistique, pour le partage des connaissances et des sensibilités, pour la transmission des savoir-faire afin de construire des « savoir-être ».

C/ L'éducation à l'image, le numérique

Lorsque l'on parle aujourd'hui d'éducation, il est un secteur qu'il faut privilégier de toute urgence en l'intégrant aux savoirs fondamentaux : celui de l'éducation à l'image. Nous vivons dans un monde d'inflation des images de toute sorte. Où est le sens et le

non-sens ? Où se situe la frontière entre fiction et réalité ? Aider à former le regard, à développer le sens critique en prenant le recul nécessaire, à maîtriser la consommation d'images, à s'emparer des moyens pour en produire soi-même sont autant de dimensions nécessaires d'un apprentissage du discernement et de la lucidité, indispensables à une pleine exigence citoyenne et démocratique.

Il devient essentiel de mobiliser des moyens financiers pour conforter les dispositifs existants d'éducation à l'image (école, collège, lycée... au cinéma). Mais il faut aller au-delà, en lien avec les associations, avec les salles de cinéma et l'ensemble des acteurs de la médiation, seuls en mesure de faire le lien entre un désir et la capacité de répondre et de prendre en charge ce désir. D'autre part, il s'agira d'engager de nouveaux projets, par exemple « d'alphabétisation numérique », tant les nouveaux outils informatiques mettent aujourd'hui à la disposition de tous les moyens d'élaborer ses propres « pensées cinématiques ».

D/ L'éducation aux patrimoines

Éduquer, c'est aussi fondamentalement transmettre un héritage constitué de biens, de lieux, de paysages, de savoir-faire... Transmis et partagé de génération en génération, il constitue le support d'une mémoire collective enrichie en permanence d'apports nouveaux issus de la diversité du monde.

Les patrimoines, ce sont les archives, l'archéologie, l'ethnologie, les monuments, le patrimoine urbain, l'architecture... auxquels il faut redonner toute leur place, notamment dans le cadre de la formation et qui méritent de grandes politiques publiques. Ce sont encore les inestimables traces des habitants successifs de nos territoires qui, mises à la lumière grâce à l'archéologie préventive, en particulier les chercheurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), nous relient chaque jour davantage à la profondeur fondatrice de l'histoire.

Pour la transmission et la valorisation du patrimoine, les musées s'avèrent des outils essentiels d'animation. Il conviendrait cependant qu'ils travaillent davantage en réseau. Ce grand secteur du patrimoine reste un élément fondateur d'une politique de sensibilisation, de transmission et d'éducation.

Nos propositions

- S'appuyer sur les travaux du Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), redéfini dans son cahier des charges et dans sa composition pour engager une solidarité de décision et de budget au sein du gouvernement par la création d'une mission interministérielle culture/éducation/recherche/jeunesse ou un secrétariat d'État à l'éducation artistique.
- Inscrire dans les emplois du temps des trois cycles de l'école (primaire, collège, lycée) des parcours pratiques d'initiation artistique composés d'une véritable approche de l'histoire des arts, de rencontres avec des artistes, des chercheurs, des intellectuels... Réaffirmer ainsi l'importance des pratiques en amateur et du lien à recréer sur des bases nouvelles entre professionnels et amateurs.
- Reconnaître dans ce cadre de l'éducation artistique la place et le rôle de l'artiste, de son statut et de sa rémunération.
- Encourager une « pédagogie de projet » associant l'ensemble de la communauté éducative, dans et en dehors du temps scolaire et périscolaire, en partenariat avec les acteurs culturels et publics des territoires.
- Inscrire la culture, sous forme de module obligatoire, dans la formation initiale des enseignants, développer la « certification complémentaire arts et culture » et la formation continue culturelle.
- Inscrire dans les cahiers des charges des structures culturelles la participation à un plan éducatif local ; généraliser les initiatives d'écoles du spectateur (exemple des jumelages entre établissements scolaires et institutions culturelles).
- Encourager et développer de la même manière toutes les initiatives relatives à la culture scientifique et technique (partenariat entre les établissements scolaires, les associations et les CCSTI).
- Conforter et développer les dispositifs existants d'éducation à l'image (école, collège, lycée... au cinéma) en lien avec les associations, avec les salles de cinéma et les spécialistes de la médiation.
- Proposer un plan numérique de formation et d'élaboration de contenus de qualité.

- Développer un plan « d'éducation numérique » pour assurer aux jeunes une maîtrise des nouveaux langages de communication et de création.
- Initier des ateliers d'expression et création numérique.
- Accompagner les expériences originales d'action culturelle à long terme offrant de nouveaux moments de socialisation et de formes plus attractives d'exposition ou de découverte du patrimoine ; développer les logiques de rendez-vous entre le patrimoine et les citoyens.
- Travailler sur de vraies mesures d'accompagnement à la mise en place de la gratuité dans les musées et autres sites patrimoniaux pour accueillir de nouveaux publics.

2. Réfonder l'alliance avec les artistes

La droite c'est

Depuis de nombreuses années, la manière dont la puissance publique gère ses choix culturels ne génère que douleur et incertitude. Tout n'y est qu'urgence, sans ambition ni engagement.

La salve continue de nominations arbitraires à la tête des grands équipements culturels signe la densité d'un mépris patent envers le monde artistique. Ce penchant pour l'attitude du Prince entache les efforts de tous pour promouvoir des politiques concertées et respectueuses de personnes et des réalités. Ainsi encore en est-il de l'étrange dictat d'une Scène de musiques actuelles (SMAC) par département, lequel menace notamment le principe ouvert des co-concertations autour des musiques actuelles initiées par les Schémas d'orientation pour les lieux de musiques actuelles (SOLIMA)

A/ Le soutien à la création et aux créateurs

Il faut affirmer haut et fort la nécessité d'une alliance avec les artistes basée sur la confiance et la reconnaissance du rôle de chacun.

Une politique culturelle nationale forte et ambitieuse est plus que jamais nécessaire, elle doit être concertée et co-construite avec les partenaires publics locaux comme avec les professionnels. Elle doit privilégier la prise en compte de tous les territoires, une véritable politique des publics et une amélioration des conditions de la création.

Nous devons affirmer les principes fondamentaux qui régissent et légitiment l'action publique dans la culture, **le soutien permanent à la création artistique. L'artiste nous livre une vision critique et prospective du monde à venir. Notre société a besoin de l'art, lieu de questionnement et d'éclairage du monde, facteur d'émancipation individuelle et collective.**

Cette alliance avec les artistes passe d'abord par le soin attentif aux conditions d'exercice de leur métier, par la garantie donnée au créateur de sa liberté d'expression et de création. La question de la présence artistique sur tous les territoires devient centrale dans cette prise en compte de la place de l'artiste et du soutien à la création.

B/ Vers une éducation populaire renouvelée

Le projet culturel doit aussi réaffirmer l'importance d'une alliance forte entre les acteurs de la culture et les citoyens reposant sur de nouveaux fondements : prise en compte de la diversité culturelle et mise en évidence de la capacité de penser de chacun et donc « *la participation de tous à l'exercice de la pensée* » (Jacques Rancière).

Cela demande d'élargir notre conception de l'art et de son rôle dans notre société, de rendre ainsi plus visible et de mieux valoriser les démarches allant des processus d'action artistique et culturelle jusqu'à ceux de la création qui associent des amateurs. **Associer à cette nouvelle conception de l'art dans notre société une véritable dimension de l'éducation populaire pour prendre en compte la diversité de notre héritage culturel, les questions de transmission, de relation entre l'art et la population et de démocratie culturelle.** Il nous faut revaloriser la figure de l'amateur et lui redonner toute sa place dans la société, développer la relation entre l'éducation populaire et la création artistique. Il s'agit de valoriser l'accompagnement de la personne pour qu'elle acquiert la capacité de s'approprier les moyens de son émancipation dans une démarche de formation tout au long de la vie.

C/ La présence artistique au cœur des territoires

L'exigence d'une présence artistique durable sur les territoires engage les pouvoirs locaux dans leur responsabilité de créer les conditions de nouvelles modalités d'appropriation du travail artistique plaçant le spectateur, le visiteur, l'habitant, le citoyen au cœur du projet culturel. De ce point de vue, un profond mouvement de renouvellement des démarches artistiques et culturelles tissent des liens particuliers entre les artistes, les territoires (géographiques, imaginaires, réel ou symboliques) et les habitants est d'ores et déjà à l'œuvre.

Souvent moins riches en équipements culturels, les territoires ruraux, par exemple, en sont d'autant plus des terres d'expérimentation et d'innovation d'une fertilité particulière. Ce qui là s'invente – dans l'engagement solidaire et croisé des professionnels de l'art, de ceux de l'action culturelle et de la médiation en lien sensible avec les habitants – mérite une

attention et un soutien particuliers tant de la part de l'État que des collectivités.

Au cœur de cette infusion des arts dans les territoires, se retrouvent les questions de temps et de lieux de fabrique, de réseaux. Encourager une présence artistique, créer les conditions de son accompagnement territorial, travailler sur une évaluation partagée des projets, susciter des partenariats entre divers acteurs, les institutions, les lieux non labellisés, les compagnies, les acteurs associatifs de l'éducation populaire, les acteurs de l'Éducation nationale, tels seraient les objectifs de cette ambition partagée. Les résidences d'artistes de longue durée, les lieux de fabrique culturels, les maisons d'artistes, les ateliers d'artistes doivent être encouragés et soutenus.

Il ne faut pas non plus oublier que trente années d'aménagement du territoire et une montée en puissance de l'intervention publique des collectivités territoriales pour la culture ont permis un maillage assez fin d'équipements culturels sur le territoire. Le ministère de la Culture, fortement relayé par les pouvoirs locaux a impulsé une présence d'équipements sur notre territoire national dont il faut aujourd'hui pleinement reconnaître la nécessité : musées, médiathèques, théâtres, salles de spectacle... **L'État doit garder ici un engagement financier significatif et équitablement réparti sur tout le territoire.**

Le soutien à la création et à l'innovation, la place que nous accordons à l'artiste et à sa liberté de création, la défense de l'exigence, l'ouverture au pluralisme des formes et à la diversité des projets artistiques et des espaces qui les accueillent sont les fondements d'une politique culturelle et artistique.

D/ L'emploi et la formation

La droite c'est

En 2003, la réforme des conditions de l'assurance-chômage des intermittents du spectacle dans des négociations d'urgence – privant de ressources une grande partie des artistes concernés – révèle le malaise profond du monde de la culture qui se mobilise jusqu'à l'annulation des principaux festivals (Avignon, Aix-en-Provence...). Dès cette période, les rapports des ministres de la Culture avec les professionnels du spectacle vivant restent tendus, rythmant la décennie de mobilisations et de manifestations récurrentes diverses également motivées par la baisse régulière des moyens attribués à la création.

La prise en compte de l'emploi et de la formation est nécessaire dans la perspective de structuration et de professionnalisation du secteur. Il nous faut mettre en place une grande politique de l'emploi culturel, passer des emplois aidés à de nouvelles aides à l'emploi.

Une réflexion sur la nécessité d'une formation autour d'un « contrat de compétence et de formation permanente » dans les régions doit être organisée. Directement liée à la question de l'emploi, la formation est en effet un enjeu clé de l'emploi artistique et culturel : développement de l'alternance, réflexion sur les formations modulaires (sur cette voie, les contrats signés par les partenaires sociaux et les régions en sont un bel exemple qui mériterait une analyse approfondie et généralisée).

Il faut aussi considérer l'importance de la culture comme filière économique, comme facteur de richesse et de développement. Ce secteur est considéré comme une filière de niches à haute valeur ajoutée dont le soutien peut développer une industrie de contenus porteuse d'innovation et de créativité.

Nos propositions

- L'action publique dans la culture doit trouver son sens dans un soutien réaffirmé à la création artistique et dans notre volonté constante de réduire l'écart entre l'art et la population tout en valorisant les territoires et en reconnaissant pleinement la diversité culturelle dont notre pays est porteur.
- Prendre en compte et accompagner le processus de la création artistique dans toutes ses phases (réflexion, expérimentation, répétition) et stimuler l'exploitation et la diffusion des œuvres.
- Soutenir toutes les formes d'accompagnement des artistes dans le montage des productions et dans les nouvelles modalités de diffusion à l'international (ex. les bureaux de productions).
- Concernant la spécificité des œuvres artistiques et de l'esprit, garantir la liberté de création, notamment par la révision de l'article 227-24 du code pénal, pour en finir avec les poursuites contre les commissaires d'expositions et l'autocensure « préventive » des élus, incompatible avec la liberté de création.

- Créer les conditions pour renforcer la capacité d'intervention du réseau des équipements dans leur action de production et d'accompagnement des artistes.
- Mieux valoriser les approches nouvelles et citoyennes de l'art qui tissent des liens particuliers entre les artistes, les territoires (géographiques, imaginaires, réels ou symboliques) et les populations.
- Encourager une présence artistique dans les territoires en travaillant sur les conditions d'accompagnement de projets et de partenariats entre les divers acteurs (institutions, lieux labellisés ou non, formations, acteurs associatifs de l'éducation populaire, Éducation nationale) et associer les artistes en amont à l'élaboration des projets.
- Promouvoir les résidences artistiques de longue durée, les « lieux de fabrique », les ateliers d'artistes, les maisons d'artistes (conventions de projets).
- Créer des « plate-formes de concertation et d'innovation artistique et culturelle territoriale » dont la finalité sera l'exigence, l'expérimentation et l'innovation. Ces structures pourront disposer de financements croisés – culture, recherche, jeunesse – et seront co-pilotées par l'État et les collectivités locales.
- Aider des projets favorisant l'émergence de jeunes artistes en mettant à leur disposition des espaces de travail, des moyens de production du type bourse de recherche (aide à la première production).
- Trouver de nouvelles ressources, complémentaires aux aides du ministère de la Culture et des collectivités territoriales, en faveur du spectacle vivant et de la filière musicale, notamment par la taxation des opérateurs sur Internet, et créer à cette fin, en lien avec l'ensemble des professionnels, un mécanisme de solidarité et de redistribution.
- Renforcer la place des auteurs en mettant en place par exemple un système de bonus pour les lieux faisant davantage appel aux textes contemporains et encourager la présence des auteurs par la mise en place de résidences.
- Réaffirmer pour le domaine des arts plastiques et visuels la protection du droit de suite.

- Relancer la commande publique en assouplissant ses modalités d'application et s'inspirer des démarches des « nouveaux commanditaires » du nouveau programme de la Fondation de France qui associe plus fortement les habitants aux projets des artistes.
- Renforcer et mieux accompagner le réseau des lieux d'art contemporain.
- Soutenir l'émancipation – principe de l'éducation populaire dont l'idéal réapparaît plus que jamais dans sa profonde et urgente pertinence – en veillant à maintenir la présence de différentes cultures et à encourager le dialogue interculturel.
- Mettre en place pour l'enseignement préprofessionnel les cycles d'orientation professionnels prévus par la loi en relançant les concertations associant l'État, les professionnels et les représentants des collectivités.
- Achever, pour l'enseignement supérieur artistique avec l'intégration des établissements dans le cadre de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD), en lien avec les universités, tout en maintenant la spécificité de ces enseignements qui ont fait leurs preuves en matière d'insertion des étudiants.
- Aider à l'insertion professionnelle des étudiants notamment des écoles d'art. Il est déterminant d'aider les jeunes artistes à concrétiser leurs projets, notamment dans les secteurs des nouvelles technologies et du multimédia.
- Affirmer la nécessité et consolider juridiquement et économiquement le régime spécifique d'assurance-chômage pour les intermittents, réaffirmer la solidarité interprofessionnelle au sein de l'Unedic tout en permettant de développer des passerelles plus grandes pour sécuriser les parcours professionnels.
- Instaurer un espace de concertation professionnelle réunissant les représentants du secteur, les professionnels, ceux des organisations professionnelles et des pouvoirs publics dans le cadre d'une « chambre consulaire » articulée avec les Commissions régionales des professions du spectacle (COREPS).
- Analyser les périmètres des diverses professions artistiques pour préciser le statut social des artistes – notamment celui des auteurs – et prévoir la mise en place d'une « transférabilité des droits » d'un contrat à un autre (notion de parcours professionnel).
- Simplifier les statuts des entreprises artistiques, notamment dans le cadre de l'économie solidaire (coopératives associatives et autres formes...).
- Encourager et soutenir les industries créatives, tout ce qui mobilise, de façon directe ou indirecte, une créativité culturelle au profit de produits fonctionnels : le design, la mode, les web-TVs culturelles ou encore les créateurs de jeux vidéo qui contribuent de manière particulière, en France, à la production et au développement économique.

3. Proposer une approche nouvelle d'une politique du patrimoine

La droite c'est

- L'offensive contre le patrimoine, thème pourtant cher aux conservateurs et à la droite, est engagée également dès 2002. Or, le constat est clair : l'action publique dans les domaines de l'identification, de la gestion et de la valorisation des patrimoines est remise en cause par un gouvernement qui n'a cessé de baisser les crédits depuis dix ans. Le seuil nécessaire pour le patrimoine bâti, qui correspond à 400M€, a été réduit de 250M€.
- Le démantèlement du service public de l'archéologie préventive privant l'Institut national de recherches archéologiques (INRAP) de ses principales ressources financières, réduction du délai des diagnostics des fouilles, ouverture des fouilles au privé ;
- La baisse constante des moyens réellement disponibles pour entreprendre et payer les restaurations de monuments (- 25 % pour la seule année 2005 : avec plus de 240 chantiers de restauration bloqués, les entreprises de restauration sont confrontées à une véritable crise économique et sociale) ;
- L'incapacité de l'État à faire face à sa mission de conservation se traduisant par une proposition de transfert d'une partie de ses monuments historiques aux collectivités territoriales, sans transférer les moyens financiers correspondant. Par ailleurs, l'État engage une politique de ventes des bâtiments publics – dont beaucoup classés, ex. : hôtel de Montesquiou (ex- ministère de la Coopération), Centre de conférences de l'avenue Kléber, hôtel Kinski (ex- direction de la musique, du théâtre et de la danse) – jusqu'à l'affaire de l'hôtel de la Marine fin 2010 qui alerte et émeut les historiens et l'opinion ;
- La suppression de l'avis conforme des Architectes des Bâtiments de France (ABF) sur les permis de construire dans les zones de protection du patrimoine et des paysages. (2^e lecture Grenelle de l'environnement réaffirmé par le rapport Doligé présenté au ministre de la Culture en juin 2011)

Le patrimoine est une réalité territoriale qui se caractérise par sa diffusion, sa densité, sa qualité. Envisagé sous ses multiples aspects

– archéologique, architectural, artistique, historique, technique, urbain, paysager –, il concerne pratiquement l'ensemble du territoire national. Lorsque l'on pense patrimoine, on pense d'abord **protection** avec des outils conçus au XX^e siècle qu'il va falloir adapter à notre temps. Mais le patrimoine, c'est bien sûr une composante essentielle de notre cadre de vie mais c'est aussi une pratique culturelle importante des Français. D'où la nécessité d'avoir une **conception élargie des patrimoines – naturel, culturel, bâti, archéologique et immatériel comme les paysages ou la gastronomie.**

L'intervention de conservation ou de restauration sur le patrimoine, plus qu'un acte technique de réparation ou de construction, est un acte culturel qui doit satisfaire à une forte exigence de qualité pour respecter l'intérêt public qui s'y attache.

Le patrimoine est le support de notre identité collective. Il donne du sens à l'espace de vie pratiqué en commun par les citoyens, il est facteur de lien social car il permet de partager des valeurs.

Il est donc pluriel et transversal, car il touche à des domaines divers, comme l'éducation, la création, la numérisation, le rayonnement et le développement économique.

Il est nécessaire de renouveler son approche en articulant les patrimoines avec l'aménagement du territoire, le développement urbain et rural, en un mot il touche fortement notre conception de l'urbanisme et l'architecture.

La protection du patrimoine n'a cessé de croître depuis le XIX^e siècle et tout au long du XX^e siècle. Il couvre parfois jusqu'à la totalité des communes et touche à l'archéologie et aux objets mobiliers (il existe en France 130 000 objets mobiliers classés au titre des monuments historiques). On constate une forte demande sociale (par exemple nombre croissant de visiteurs aux journées du patrimoine) et au-delà, les nombreuses réhabilitations de bâtiments patrimoniaux de toute nature en sont une traduction visible.

Les enjeux dans ce domaine sont multiples et ils doivent répondre à l'engouement des Français pour leur patrimoine :

- En terme d'aménagement : penser aujourd'hui la conception de modes d'aménagement soutenable qui préservent le cadre de vie, travaillent sur les notions de

temporalités, de mobilité, sur la qualité des espaces publics, sur la « circulation du sens » (par l'attachement croissant des habitants à leur environnement).

- Créer du commun, c'est créer la ville de tous, avec tous, d'où l'intégration dans une nouvelle approche patrimoniale d'une ambition architecturale et urbanistique.

Sur cette question, une attention vive doit notamment être portée sur les villes de banlieue. La ville est diversité. Une ville peut être le pire espace de l'exclusion comme le meilleur espace de partage. Ici, le lien entre architectes, urbanistes et artistes est indispensable. La poésie doit être au cœur de la construction de la cité pour une politique patrimoniale respectueuse du passé comme de l'avenir.

- En termes d'éducation et de transmission par la connaissance de l'histoire et de la mémoire d'une société qui évolue et se transforme.
- En termes de création : le patrimoine d'aujourd'hui est la création d'hier et la création d'aujourd'hui le patrimoine de demain, d'où cette relation forte entre patrimoine et création.
- En termes économiques : le patrimoine français attire des visiteurs du monde entier. Il est à la fois facteur de rayonnement, de développement de savoir-faire (importance des métiers du patrimoine) et d'emplois et donc de développement économique des territoires. C'est un élément déterminant du tourisme culturel.
- Les musées qu'ils soient nationaux ou territoriaux, les grands territoires culturels (ex: le bassin minier du Nord, la baie du Mont Saint-Michel, le canal du Midi...) doivent être acteurs de l'intégration sociale par la culture, être des grands lieux culturels de médiation, d'interprétation et de valorisation.
- À côté de leur fonction de conservation, de protection, les grands lieux patrimoniaux doivent continuer à être de véritables lieux de création et de transmission grâce à des projets culturels exigeants et créatifs.
- En termes de diffusion, la numérisation des données prend dès lors tout son sens et la valorisation des collections auprès du plus grand nombre devient un enjeu démocratique essentiel.

Nos propositions

- Réaliser l'objectif de 400M€ pour le patrimoine bâti.
- Sortir de la notion de « patrimoine/conservation » pour en faire un élément du développement durable et de la création artistique dans le cadre d'une politique nationale contraignante.
- Renforcer le rôle de l'Unesco comme plateforme de promotion de la diversité culturelle et de la coopération internationale.
- Définir dans le cadre d'une nouvelle décentralisation une gestion partagée État/collectivités. Le rôle de l'État serait réaffirmé et redéfini (conseil, contrôle, classement), celui des collectivités précisé par répartition de compétences via des conventions de partenariat sur la gestion des espaces protégés (animation, valorisation, restauration) pour maintenir un vrai service public de contrôle et d'accompagnement des projets patrimoniaux.
- Valoriser le « mécénat populaire » (comme le fait la Fondation du patrimoine) qui fait participer chacun à la préservation du patrimoine de proximité et lui donne sa pleine dimension solidaire de partage du sensible.
- Trouver des sources de financements supplémentaire : le mécénat, les projets public/privé pour l'entretien du patrimoine national sous réserve de la garantie par l'État propriétaire d'un contrôle et d'un vrai projet de valorisation culturelle.
- Rendre les institutions patrimoniales actrices de l'éducation artistique et de l'intégration sociale comme instrument de réappropriation par les citoyens d'une mémoire assumée et active au service du vivre-ensemble et de la diversité culturelle de la société.
- Promouvoir la mise en œuvre d'un Agenda 21 de la culture pour intégrer la civilisation du XXI^e siècle aux exigences du développement durable.
- Rendre obligatoire le 1% artistique pour tous les équipements publics et projets urbains d'aménagement à maîtrise publique.

- Envisager la maîtrise d'usage dans les projets de rénovation ou de requalification de lieux patrimoniaux de toute nature.
- Préserver notre patrimoine monumental en l'associant à des projets culturels et artistiques ambitieux.
- Assurer l'accès le plus large à l'ensemble des ressources patrimoniales matérielles et immatérielles.

4. Répondre aux grandes mutations

La diversité culturelle de notre société, sa multiculturalité, la révolution numérique qui modifie profondément le rapport de chacun aux arts et à la culture, mais qui modifie aussi les conditions même de la création, son système économique, sa diffusion, la notion d'œuvre et de production sont autant d'évolutions qu'il nous faut prendre en compte.

La dimension internationale et européenne des enjeux culturels actuels doit être au centre de nos préoccupations.

Nous devons défendre une Europe des valeurs éthiques et non boursières, la vivacité du dialogue interculturel et de la réciprocité des projets, la diffusion du savoir et de la connaissance pour le plus grand nombre. Plus que jamais, il faut savoir encadrer, réguler et donner du sens à notre intervention publique. En même temps, rompant avec l'approche libérale de la commission Barroso, nous devons nous engager pour que la culture soit au cœur des politiques publiques européennes pour développer et protéger les industries culturelles et audiovisuelles de notre continent et préserver la diversité culturelle. Le champ culturel doit être exclu du champ de l'application de la directive service.

A/ Échanges et diversité

La droite c'est

Le gouvernement de droite a également engagé la destruction progressive des réseaux culturels français dans le monde, dont la situation était déjà périlleuse depuis 2002 (avec la fermeture de dizaines d'établissements). Malgré la création de l'Institut français, elle poursuit cette mise à mal de l'action culturelle de la France dans le monde. Les restrictions budgétaires annoncées pour l'action culturelle extérieure pourraient lui être fatales d'ici 2012

La France doit être forte pour porter et défendre ses valeurs au niveau européen et international et particulièrement sur le plan culturel. Le modèle français du cinéma, la spécificité de son droit d'auteur, l'importance de la diversité en sont des exemples.

La France doit être la terre des artistes et des droits de l'Homme, la terre de l'accueil et de l'échange, celle du dialogue des artistes et du monde. La France n'est elle-même que

lorsqu'elle échange, dialogue et accueille. Il faut remettre en mouvement la francophonie, la valoriser, l'accompagner et la réapproprié comme une valeur essentielle de notre projet culturel.

Si la France doit faire face à une compétition économique dans le contexte d'un libéralisme mondialisé, il n'en va pas de même pour son devenir culturel.

Elle doit être consciente que son rayonnement culturel est un élément de sa diplomatie d'influence, mais sauvegarder dans le même temps l'autonomie du champ artistique et culturel du jeu des seuls rapports de force internationaux.

Son influence ne sera jamais aussi appréciée que lorsque ses institutions culturelles, nationales comme territoriales, auront à cœur de prêter attention aux autres cultures et de proposer des actions communes en termes d'échanges. Lesquels supposent une capacité d'écoute, un souci de réciprocité, autant qu'un désir de convaincre ou de séduire.

Et puisque nos sociétés sont désormais multiculturelles, le rôle du politique est bien, pour reprendre les termes du chercheur en littérature Yves Citton, d'organiser « *la confrontation de plusieurs communautés interprétatives et instaurer des espaces d'intercession où les uns et les autres peuvent expliciter leurs hiérarchies propres, les diffuser, les hybrider, les créoliser [...]. Alors seulement les cultures peuvent s'enrichir les unes des autres* ».

Cette diversité culturelle se traduit aussi par la diversité linguistique, profondément fragilisée. Notre propre diversité linguistique doit aujourd'hui être perçue comme une chance. Cette richesse-là est celle du monde et également celle de notre pays.

B/ La révolution numérique

La droite c'est

La prise en compte de la culture numérique s'est faite par une approche frileuse et répressive. Le gouvernement Villepin, sans prendre en compte les nouveaux usages suscités par la généralisation de l'Internet, fait adopter la loi DAVDSI (Droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information) en 2006 par le seul aspect contrôle et répression, sans concertation préalable entre toutes les parties (auteurs et producteurs, mais

également fournisseurs d'accès et internautes). La loi DAVDSI est obsolète avant même son application. Le gouvernement Fillon revient sur l'ouvrage, par la même démarche conflictuelle de contrôle et de répression avec l'adoption en 2009 de la loi Création et Internet, instituant l'Hadopi sans prise en compte des nouvelles conditions de la création sur le Net, ni de nouvelles capacités de financements. Sa portée limitée dès son application conduit le ministère à mettre en place fin 2009 une commission en chargée de faire des propositions pour développement de l'offre légale de musique et de films sur Internet

En presque quinze ans, les conditions d'accès à l'art et à la culture ont été profondément transformées. Ces évolutions s'apparentent à une véritable révolution pour les pratiques culturelles. Le caractère de la culture numérique, la nature même de l'Internet « média à tout faire » ont changé radicalement notre appréhension du champ artistique et culturel. La répartition des rôles entre le créateur, l'interprète, le spectateur, le lecteur ou encore le visiteur change continuellement.

Les usages. Aussi, il est nécessaire de développer tout ce qui touche à la culture numérique, de concentrer les efforts budgétaires des pouvoirs publics – que ce soient ceux des établissements nationaux ou ceux des collectivités territoriales – sur les contenus et les programmes d'accompagnement, par exemple dans des espaces numériques de la connaissance ou encore dans les travaux liés à l'enseignement et à la recherche. Il est dès lors essentiel d'ouvrir le chantier de la médiation numérique.

Le soutien aux initiatives locales en matière de développement des usages doit être une priorité et nous devons être très attentifs à leur évolution. Il est essentiel de favoriser la porosité entre ceux qui créent et ceux qui utilisent l'outil. D'autant que si le fossé numérique tend à décroître, il demeure encore très important.

Le bouleversement des modèles de production : pour un service public du numérique culturel à l'image du service public de l'audiovisuel, intégrant ses objectifs et ses obligations (qualité, diversité, pluralisme, respect de la propriété intellectuelle, de protection de la vie privée).

Dans le champ des productions artistiques et culturelles, le numérique a bouleversé les

équilibres et les mutations en la matière sont importantes. L'enjeu est bien d'inventer un modèle économique fondé sur la construction de nouveaux modèles de création de valeur sur les réseaux numériques et surtout de corriger le déséquilibre dans la répartition de cette valeur entre les différents acteurs. Car les gagnants aujourd'hui ne sont pas les créateurs de contenus mais les grands agrégateurs. Une partie des enjeux de cette révolution numérique pour les industries culturelles doit se retrouver dans une réforme capable d'articuler les droits de propriété intellectuelle, le droit de la concurrence, les droits sectoriels, les droits sociaux professions artistiques et culturelles ainsi que le respect de la liberté individuelle.

De nouveaux modèles rémunérateurs : penser l'avenir, c'est s'engager à penser pour la musique et l'ensemble de la création à des modèles modernes, rémunérateurs et redistributifs. Trois conditions préalables sont nécessaires :

- que nous adaptions et renforçons les droits d'auteurs ;
- que nous fondions de nouveaux financements pour la création sur une contribution, forfaitaire et d'un montant modeste des internautes et sur un prélèvement qu'acquitteront les opérateurs et les fournisseurs d'accès. Dans une juste répartition, ce serait un apport massif pour soutenir la création artistique ;
- que nous intensifions la lutte contre la contrefaçon commerciale.

Nos propositions

- Considérer notre propre diversité linguistique, régionale, française et étrangère, comme une chance et une richesse.
- Rendre l'Europe plus accessible, en s'appuyant sur les dispositifs déjà existants, pour contribuer au rapprochement entre ses populations via des échanges entre les citoyens en intensifiant les coopérations culturelles.
- Faciliter la circulation des œuvres et des artistes par un travail de compatibilité en matière de contrats, de sécurité sociale, d'assurance-chômage et de retraites, avec un assouplissement des visas pour les artistes étrangers.

- Soutenir la perspective de la création d'un programme européen – type Erasmus – pour favoriser la mobilité des artistes, notamment des jeunes, des enseignants et des professionnels.
- Soutenir l'agence culturelle à vocation internationale qui a pour mission d'accompagner la création et la diffusion de la culture française sous toutes ses formes à l'étranger et d'intégrer sa production dans un processus international et de travailler hors Europe au rapprochement des représentations culturelles nationales. Et redonner des moyens au réseau des instituts culturels français à l'étranger.
- Inscrire, pour le cinéma, le respect et la promotion de la diversité au cœur de nos politiques internationales, pour préserver l'exception de la vitalité du cinéma français.
- Accompagner le développement de l'offre culturelle des opérateurs publics dans tous les domaines : musique, patrimoine, spectacle vivant, audiovisuel, livre, arts plastiques, cinéma...
- Assurer l'accès au très haut-débit pour tous.
- Concentrer les efforts budgétaires des pouvoirs publics sur les contenus et les programmes d'accompagnement (espaces numériques de la connaissance, travaux liés à l'enseignement et à la recherche).
- Ouvrir le chantier de la médiation numérique et approfondir l'idée d'un service public du numérique associé qui intégrerait les secteurs de la culture dans toute sa globalité et privilégierait les nouvelles fonctionnalités logicielles et les usages participatifs des citoyens.
- Consolider les droits relatifs à une offre publique numérique répondant à des exigences de service public – qualité, d'accès, de gratuité ou de juste prix... – et promouvoir une offre culturelle de qualité et diversifiée, dont l'édition indépendante.
- Être vigilant au maintien de l'économie spécifique du cinéma français, liée à l'existence d'autres secteurs économiques, à la chronologie des médias, à la question du droit d'auteur et du mode de gouvernance : faire en sorte qu'il y ait une mise en oeuvre progressive de l'équipement numérique

de toutes les salles de cinéma (en lien avec le CNC et les autres dispositifs d'aides publiques); aménagement complet du territoire (notamment du milieu rural); diversité culturelle et préservation de notre parc de salles de cinémas; attention particulière à l'emploi dans les industries techniques. Il faudra veiller à anticiper le renouvellement des équipements numériques des salles (durée de vie estimée à cinq ans) notamment en terme de financement.

Nous assistons aujourd'hui à un véritable phénomène de concentration - 5 % des films occupent 90 % des écrans - et donc au problème de l'exposition des films (exploitation, temps d'exposition, distribution indépendante). C'est une question qui touche à l'équilibre de la diversité des salles, à l'aménagement du territoire, à la promotion de l'ensemble du cinéma français. Une réflexion sur les modalités de régulation publique sur les dispositifs existants s'impose et elle doit se faire en concertation avec l'ensemble des professionnels du secteur.

- Mettre en synergie les politiques culturelles et industrielles en s'appuyant sur la richesse des industries culturelles et techniques.

5. La réorganisation de l'intervention publique

La droite c'est

Les 25 dernières années ont été marquées par le rôle grandissant des collectivités en matière culturelle qui, en 2010, investissaient sept milliards d'euros sur les dix milliards d'argent public affectés à ce domaine. Et cependant, les lois de décentralisation - à l'exception des quelques concessions de la loi de 2004 concernant l'inventaire général du patrimoine et les enseignements artistiques - en sont restées aux acquis des années 1982/1983 du gouvernement Mauroy/Deferre. Aujourd'hui entre un État diminué et inadapté et des collectivités certes volontaristes (et d'autant plus sollicitées) mais menacées d'assèchement, c'est la gouvernance même de la culture qui est en jeu

La décentralisation est peut-être avant tout une affaire de civilisation. Elle traduit un appel à inventer dans la société moderne des modes de gouvernances plus proches du terrain et des citoyens. La décentralisation, engagée en 1982 et renforcée en 2004, doit devenir une réalité « de sens » et ne pas se résumer au transfert de compétences légales de l'État aux collectivités territoriales. Il est impératif de revisiter la carte des responsabilités publiques : nouvelle loi de décentralisation, transferts de compétences ou au contraire, dispositif croisant et régulant les compétences générales :

Pour le ministère de la Culture, la vitalité d'une vraie politique culturelle décentralisée pour demain sera d'une autre nature. Elle exigera une redéfinition du rôle et des missions de l'État dans l'objectif de réenclencher une nouvelle dynamique aujourd'hui disparue de responsabilité partagée et une définition commune des objectifs politiques qui seule pourra guider la négociation.

Il devra conforter ses fonctions législatives et réglementaires indispensables au soutien à la création artistique et à la régulation des marchés à l'heure de la révolution numérique. Il devra continuer à conserver son patrimoine, à soutenir ses grands opérateurs publics et ses grandes institutions nationales.

Le ministère devra enfin se doter d'une compétence réelle d'analyse et de prospective socio-économiques permettant d'approfondir la compréhension des filières artistiques

et de leur chaîne de valeur associée. Il lui faudra aussi dépasser la logique sectorielle de certaines interventions pour aller plus vers une logique transversale, en lien avec tous les ministères qui eux-mêmes devront intégrer une dimension culturelle et s'emparer du grand chantier de la culture numérique **en lien avec les autres ministères concernés.**

Pour les collectivités territoriales, nous souhaitons le rétablissement de la clause générale de compétences sans restriction. La désignation d'un « chef de file » sur telle ou telle politique donnée qui, en introduisant une hiérarchie non de tutelle mais de fonction, pourra permettre d'assurer une meilleure coordination et une plus grande lisibilité des actions menées tout en préservant les cofinancements notamment indispensables à l'indépendance de la création artistique ? On pense par exemple aux régions pour le cinéma et la formation professionnelle...

La mise en place de procédures adaptées doit être incitée et pensée avec comme priorité affirmée « les démarches d'innovation artistique créative ». Il s'agit en réalité de reconnaître l'existence d'une pluralité de démarches et d'acteurs du territoire et de faire en sorte que les actions de l'État et des collectivités se coordonnent, ne s'opposent pas et que le rôle et la place de chacun soit reconnu à leur juste valeur.

Enfin, le bilan positif des politiques culturelles justifie le maintien d'une compétence partagée entre toutes les collectivités. Car n'oublions pas que le financement de la culture est assumé aujourd'hui aux deux tiers par les collectivités territoriales et que les fragiliser contribue à fragiliser l'ensemble du système.

Nos propositions

- Affirmer la nécessité d'un ministère de la Culture réformé, régulateur et porteur d'une conception élargie et contemporaine de l'art et de la culture dans la société avec comme grandes missions stratégiques :
 - l'investissement dans la création, la recherche et le développement,
 - l'investissement dans la transmission et la politique des publics intégrant les pratiques artistiques en amateur et leurs liens avec d'autres domaines ou dimensions du développement culturel,

- l'aménagement du territoire (politique des labels, des réseaux de la mutualisation et rôle territorial).

- S'orienter davantage vers une logique de complémentarité basée sur une expertise partagée entre l'ensemble des acteurs publics dans la perspective d'un grand chantier pour une nouvelle décentralisation culturelle liée à la réforme de la fiscalité que propose le Parti socialiste.
- Inciter à la mise en place de procédures adaptées pour des projets territoriaux labellisés État/collectivités territoriales (formalisées par des contrats, des conventions pluriannuelles, des Établissements publics de coopération culturelle, etc.).

La culture est le miroir des populations...

Lieu de l'articulation infiniment délicate de l'identité individuelle et de l'appartenance collective, on ne saurait la réduire au rôle de générer une « culture commune ». Il y a, dans tous nos territoires, une immense profusion de richesses culturelles nées de l'histoire, du métissage, de la coexistence de cultures multiples. Une diversité qui incite au partage, mais ne trouve souvent pas suffisamment d'espaces d'expression et de reconnaissance, de médiatisation hors des sentiers battus des industries culturelles.

Il faut encourager, renforcer les notions de réseau, de coopération, de maillage dans une politique culturelle durable, provoquant des interactions nouvelles entre les acteurs ressource dits « légitimes » et le tissu artistique présent dans ces territoires.

Comme indiqué en introduction, une approche liant la culture et le développement durable, n'isolant pas la problématique culturelle des autres problématiques économiques, sociales et environnementales, s'avère essentielle. C'est une invitation à croiser des enjeux particuliers en les inscrivant dans des perspectives plus complètes.

Enfin, n'est-ce pas par les arts et la culture, par la liberté qui les anime et par la force d'émancipation qu'ils déploient, que nous vivons dans le monde, avec les lointains qui sont plus que jamais notre horizon intime. Intime à chacun d'entre nous dans la diversité même de nos choix. Intime aussi à notre société française, dangereusement tentée par le repli et le rejet de l'autre. Aujourd'hui, un

souffle d'autodétermination et de besoin de reconnaissance, parti des révolutions arabes, nous atteint aussi. C'est un souffle qui ne trompe pas : c'est de liberté, source et fin de tout acte artistique, dont nous avons besoin, ici comme ailleurs, ensemble.

Comme l'avait pressenti le Conseil national de la Résistance, comme l'avaient compris les mouvements de l'éducation populaire, la culture libre et la démocratie sont les deux faces d'une unique réalité : la vie symbolique dans sa capacité d'invention et de liberté.

Un projet politique n'a ni sens ni force s'il n'est pas porté par une vision de la place et de la fonction des arts et de la culture dans la société et dans l'ensemble des sociétés avec lesquelles nous devons vivre.

« Toute vie humaine un peu équilibrée s'articule entre, d'un côté, les nécessités immédiates du boire-survivre-manger (en clair : le prosaïque) ; et, de l'autre, l'aspiration à un épanouissement de soi, là où la nourriture est de dignité, d'honneur, de musique, de chants, de sports, de danses, de lectures, de philosophie, de spiritualité, d'amour, de temps libre affecté à l'accomplissement du grand désir intime (en clair : le poétique). Comme le propose Edgar Morin, le vivre-pour-vivre, tout comme le vivre-pour-soi, n'ouvrent à aucune plénitude sans le donner-à-vivre à ce que nous aimons, à ceux que nous aimons, aux impossibles et aux dépassements auxquels nous aspirons. »

Extrait du Manifeste des Antillais

À noter : l'audiovisuel et les médias font l'objet de propositions spécifiques du Secrétariat national aux médias